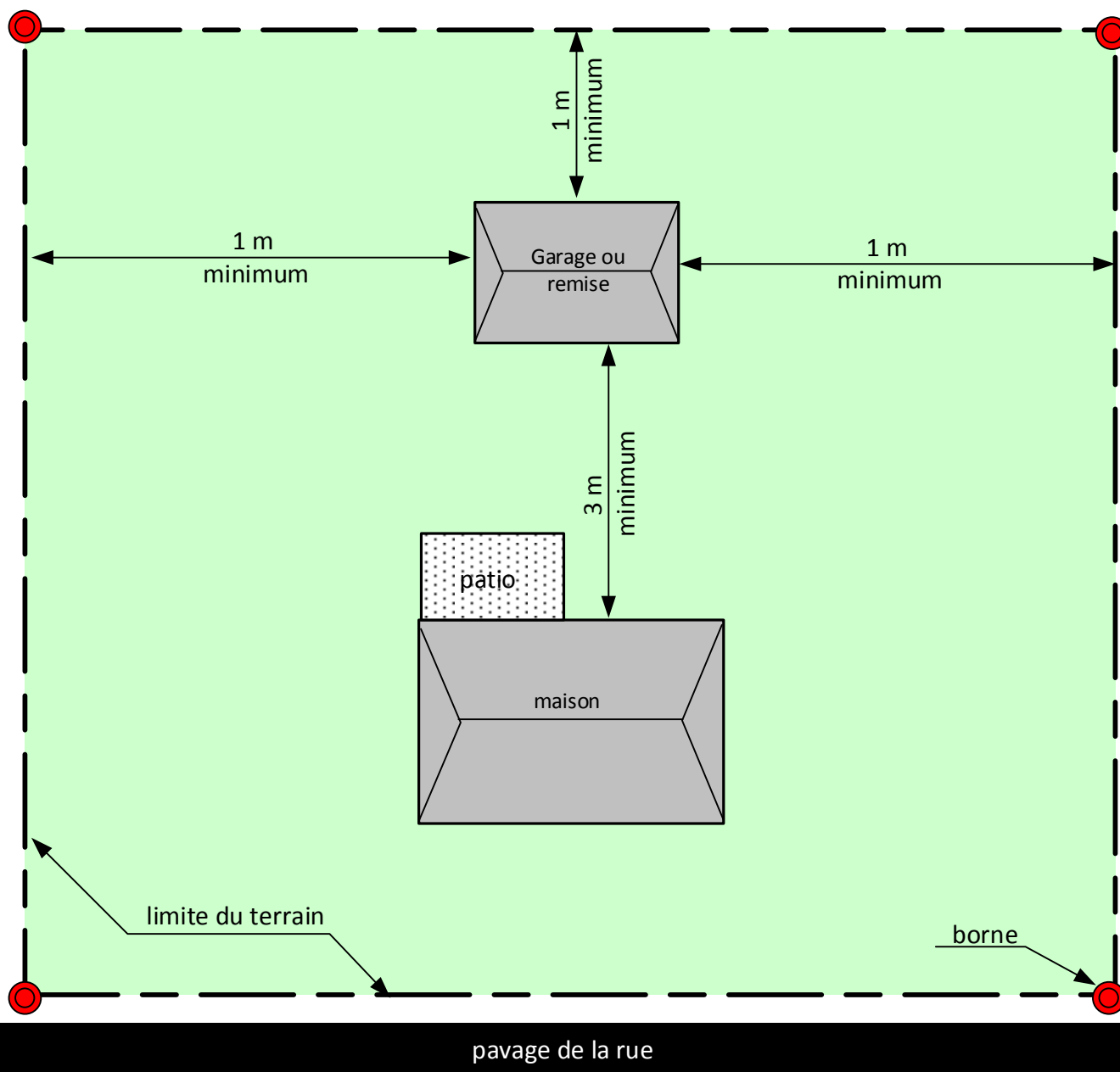


Vérifier s'il existe une servitude



Superficie maximum de l'ensemble des bâtiments complémentaires (remise, garage, etc.)

- le moindre de:
- 10% de la superficie du terrain
 - 85% de la projection au sol de l'habitation

Un maximum de deux (2) bâtiments complémentaires fermés et détachés du bâtiment principal est permis (ne sont pas inclus dans ce nombre les piscines, kiosques, tonnelles, gazebos, pergolas, pavillons de jardin et autres constructions ouvertes)

GARAGE

Hauteur maximum du garage:

- le moindre de:
- celle du bâtiment principal
 - 3,10 m jusqu'au plafond, plus la pente de la toiture de l'habitation

hauteur maximum de la porte: 3,10 m

REMISE

Terrain	Superficie maximale de la remise
plus de 1 500 m ² (16 150 pi ²)	28 m ² (300 pi ²)
moins de 1 500 m ² (16 150 pi ²)	20 m ² (215 pi ²)

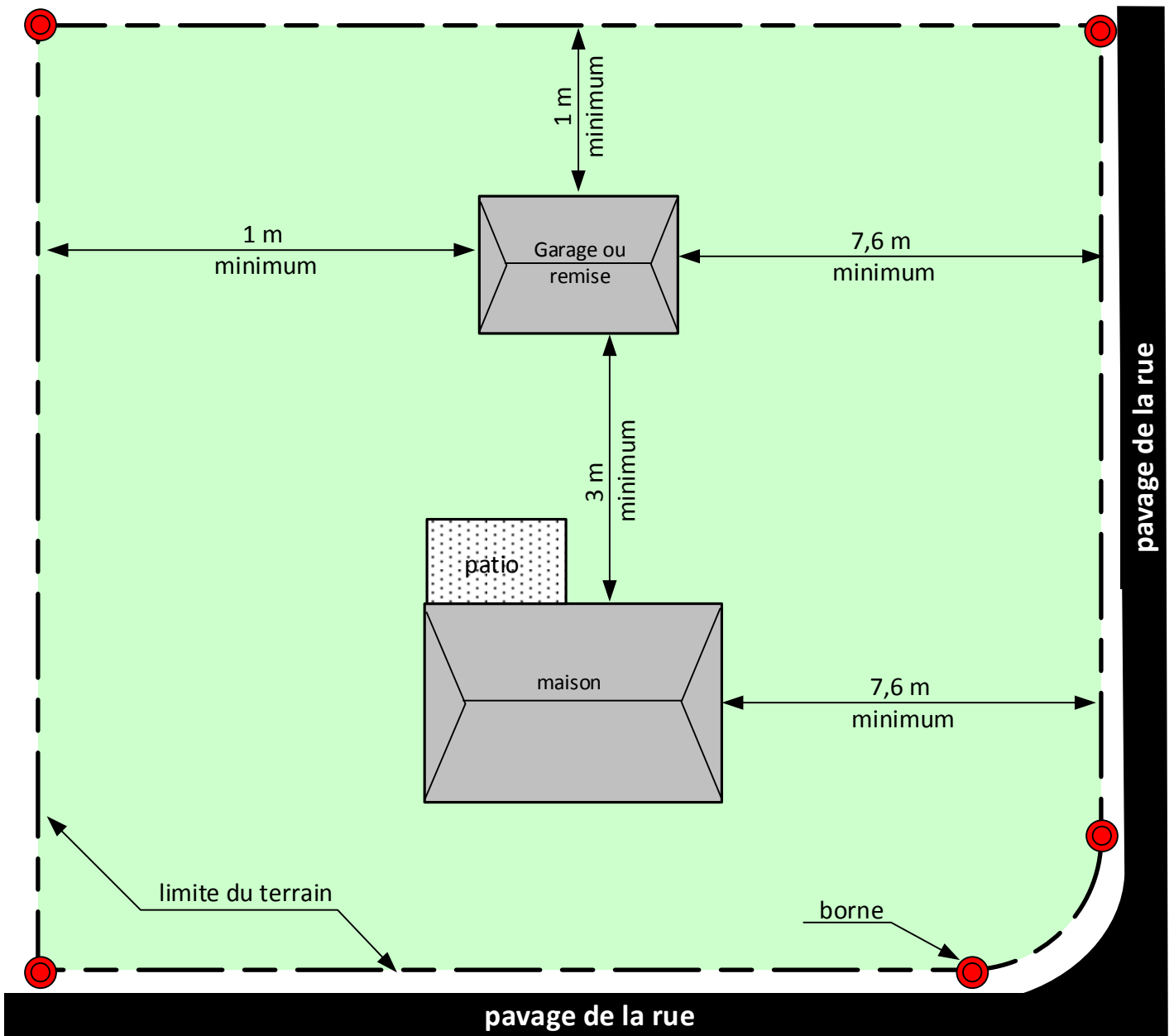
Hauteur maximale de la remise: 4,60 mètres



NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET REMISES

Vous devez obtenir un permis, avant d'entreprendre les travaux.

Vérifier s'il existe une servitude



Superficie maximum de l'ensemble des bâtiments complémentaires (remise, garage, etc.)

- le moindre de:
- 10% de la superficie du terrain
 - 85% de la projection au sol de l'habitation

Un maximum de deux (2) bâtiments complémentaires fermés et détachés du bâtiment principal est permis (ne sont pas inclus dans ce nombre les piscines, kiosques, tonnelles, gazebos, pergolas, pavillons de jardin et autres constructions ouvertes)

GARAGE

Hauteur maximum du garage:

- le moindre de:
- celle du bâtiment principal
 - 3,10 m jusqu'au plafond, plus la pente de la toiture de l'habitation

hauteur maximum de la porte: 3,10 m

REMISE

Terrain	Superficie maximale de la remise
plus de 1 500 m ² (16 150 pi ²)	28 m ² (300 pi ²)
moins de 1 500 m ² (16 150 pi ²)	20 m ² (215 pi ²)

Hauteur maximale de la remise: 4,60 mètres



NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET REMISES

Vous devez obtenir un permis, avant d'entreprendre les travaux.